



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 16 mars 2022

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 de notre règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration et à Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire.

Depuis mars 2014, le Praxisbüro de l'Université de Luxembourg observe et documente le marché de l'emploi luxembourgeois dans le domaine du travail social.

Chaque semaine, les offres d'emploi d'institutions privées ainsi que d'organismes à but non lucratif, publics et communaux sont reprises de la rubrique « Jobfinder » du Luxemburger Wort, du site internet dédié aux offres d'emploi dans la fonction publique « govjobs.public.lu » et de la newsletter de la Fédération Générale de la Fonction Communale (FGFC).

Des statistiques ainsi collectées, il ressort qu'en 2020, le nombre d'offres d'emploi annuel a été loin le plus important depuis 2014.

Ainsi, le nombre d'offres d'emploi recensés est en progression constante et a culminé à 2154 demandes en 2020, un nouveau record depuis le lancement du projet de recherche en 2014, où il était de l'ordre de 1000 demandes. Ce chiffre est d'autant plus impressionnant sachant qu'il ne considère ni la pandémie ni la multiplication des autres sources de recrutement que le projet de recherche n'a pas pris en compte.

Parmi les domaines d'activités à l'origine des offres d'emploi, le secteur de l'accueil de jour pour enfants était largement en tête avec +/- un tiers des offres, suivi par le secteur du handicap +/- 20%.

Cette demande importante du personnel qualifié concerne tous les niveaux de qualification et la situation sur le terrain ne changera guère pour les années 2021 et 2022.

- J'aimerais dès lors savoir du Gouvernement, s'il peut confirmer ces chiffres et dans quelle mesure les offres d'emploi ont pu être satisfaites ?
- Quelle a été l'influence du projet « Quereinsteiger » sur l'évolution professionnelle ?
- Quel a été le nombre de candidats qui ont postulé dans le domaine du travail social pour les années académiques 2018 à 2021, quel a été le nombre de candidats acceptés pour les mêmes années et combien de diplômés dans les domaines prémentionnés sont sortis de l'Université pendant cette même période ?
- Quelles sont selon le Gouvernement les raisons principales pour l'écart important entre l'offre d'emplois et candidats disponibles ?
- Quels efforts ont été entrepris pour motiver les jeunes à choisir une formation dans ce domaine ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Mars Di Bartolomeo
Député



Réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Claude Meisch, et de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, Georges Engel, à la question parlementaire n° 5950 de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo

En réponse à la question parlementaire de l'honorable Député Mars Di Bartolomeo au sujet des offres d'emploi dans le domaine du travail social, nous avons l'honneur d'apporter les précisions suivantes.

Ad 1)

Le secteur de l'éducation et d'accueil de l'enfance a connu de profondes mutations au Luxembourg au cours des quinze dernières années. Ce secteur est en pleine expansion d'un point de vue quantitatif et qualitatif au regard du nombre d'enfants qui fréquentent les différents dispositifs de l'éducation non formelle (crèche, mini crèches, maison relais, foyers de jour et assistants parentaux) et le nombre de structures d'accueil qui se sont multipliées depuis l'introduction du chèque service d'accueil (CSA) en 2009. Le marché de l'emploi du secteur de l'éducation et de l'accueil est particulièrement tendu dans la mesure où l'offre d'emploi est supérieure à la demande d'emploi. Le contexte de la crise sanitaire a accentué cette tendance au cours de l'année 2020.

Indépendamment de la crise sanitaire qui a engendré une augmentation de la demande de main-d'œuvre dans le secteur de l'éducation et l'accueil de jour des enfants, il convient de souligner que 31 nouveaux services d'éducation et d'accueil ont ouvert leurs portes en 2020. L'ouverture de ces structures implique qu'elles remplissent les conditions réglementaires requises, notamment au niveau de la qualification du personnel, mais aussi au niveau du nombre de personnel pédagogique recruté vu qu'un ratio d'encadrement est à respecter.

Afin de permettre à tous les enfants d'accéder à une offre pédagogique de qualité, des réflexions sont en cours au sein du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) en vue de promouvoir l'offre des études éducatives et sociales auprès des jeunes afin de les motiver à s'investir dans un secteur en pleine expansion. C'est ainsi qu'à partir de la rentrée 2022 un DAP dans la petite enfance sera proposé dans plusieurs établissements scolaires. Cette offre constitue un pas en avant dans les réflexions menées au sein du MENJE. Un autre élément à mentionner dans le contexte de la pénurie de main-d'œuvre est le nouveau dispositif gratuit de la formation continue qui a été mis en place pour le secteur de l'éducation non formelle. Tous les collaborateurs du secteur conventionné ou non conventionné ont droit à 24 heures de formation continue, dont les frais sont intégralement pris en charge par le MENJE. Dans les prochains mois, le MENJE organisera une première édition des assises du développement professionnel du secteur de l'éducation non formel, dont le but est d'échanger avec les acteurs sur les profils professionnels et leurs besoins en main d'œuvre en vue d'adapter la formation initiale aux besoins du terrain.

Ad 2)

Dans le cadre du recrutement des détenteurs d'un bachelors en lien avec un des objectifs de l'enseignement fondamental, la commission de recrutement a retenu des candidats disposant d'une grande variété de profils et elle a assuré, par ce biais, l'hétérogénéité du groupe d'agents suivant la formation en cours d'emploi en vue de l'obtention du certificat de formation pédagogique. Ainsi, les candidats éligibles de par leur diplôme d'études supérieures de briguer un poste du sous-groupe d'indemnité socio-éducatif constituent en moyenne 23,6 % des candidats retenus.

Le nombre de candidats retenus dont la qualification correspond à la catégorie « Enseignement, pédagogie et sciences sociales » se révèle effectivement plus prononcé. Nonobstant, le nombre absolu de candidats retenus dans le cadre du recrutement concerné varie entre 24 et 61 agents et ce faible nombre ne devrait guère avoir d'impact sur le marché de l'emploi luxembourgeois dans le domaine du travail social.

Ad 3)

Le nombre total de candidats au *Bachelor en Sciences Sociales et Éducatives* (BSSE, formation à temps plein) offert par l'Université du Luxembourg s'élève en moyenne à 217 par an (218 pour l'année académique 2018/19, 260 en 2019/2020, 211 en 2020/21 et 181 en 2021/22), dont près de 90 ont été admis chaque année. À ceci s'ajoutent les candidats de la même formation en cours d'emploi, qui entre-temps a été intégrée dans le programme d'études BSSE régulier.

Le nombre total de diplômés (*Bachelor en Sciences Sociales et Éducatives ; Bachelor en Sciences Sociales et Éducatives en Cours d'Emploi*) est passé de 56 en 2018/19 à 68 en 2020/21.

Pour de plus amples renseignements au sujet du *Bachelor en Sciences Sociales et Éducatives* offert par l'Université du Luxembourg, il est renvoyé aux réponses des 24 mars et 6 avril 2022 aux questions parlementaires n° 5820 de l'honorable Députée Simone Asselborn-Bintz et n° 5935 de l'honorable Député Fred Keup.

L'Université offre également un programme de *Master in Social Sciences and Educational Sciences*. Cette formation comptait 116 candidats en 2018/19 et 146 en 2020/21. En 2019/20, 13 étudiants ont été diplômés à l'issue de ce programme.

Ad 4)

En ce qui concerne l'accueil de jour dans les structures de l'éducation non formelle, le nombre d'enfants bénéficiaires du CSA a augmenté de manière constante depuis sa mise en place en 2009 (à l'exception de 2020 dû à la pandémie Covid-19).

De plus en plus d'enfants, sont encadrés en dehors de la cellule familiale. Cette forte expansion constitue une pression importante au niveau du besoin en personnel qualifié.

À côté de cette croissance quantitative du secteur de l'éducation non formelle, l'entrée en vigueur de la Loi Jeunesse en 2016 ciblant le développement de la qualité, a entamé un processus de pédagogisation, impactant l'accueil d'un point de vue qualitatif et introduisant de nouvelles conditions linguistiques au

niveau du prestataire CSA. Une des raisons expliquant l'écart entre l'offre et les demandes d'emploi est que les candidats ne répondent pas toujours aux conditions linguistiques exigées, pourtant indispensables à un accueil pédagogique de qualité.

D'autres éléments contribuent à expliquer la pénurie de main-d'œuvre dans le contexte de l'éducation non formelle. La crise sanitaire, ainsi que l'accueil et la scolarisation des enfants en provenance de l'Ukraine ont engendré des besoins urgents de ressources humaines supplémentaires et ainsi augmenté la pression sur la demande de main-d'œuvre.

En ce qui concerne les chiffres énoncés dans la question parlementaire sous rubrique, il y a lieu de souligner que ces chiffres sont issus d'un projet de l'Université du Luxembourg et ne correspondent pas aux chiffres de l'ADEM. Le tableau ci-dessous recense les postes dans le domaine du travail social qui sont déclarés à l'ADEM. Ces chiffres concernent les catégories K11, K12, K13, K14 et K18 du référentiel ROME. Ce référentiel peut être consulté à l'adresse suivante : https://rome.adem.etat.lu/index_base.html

Année	Postes vacants déclarés à l'ADEM
2014	1 280
2015	1 406
2016	1 619
2017	1 752
2018	1 697
2019	1 650
2020	1 570
2021	1 690

(Source : <https://data.public.lu/fr/datasets/chiffres-cles-de-ladem/>)

Comme les employeurs du secteur public ne sont pas légalement tenus de déclarer leurs postes vacants à l'ADEM, ces chiffres ne sont certainement pas exhaustifs, car le secteur public est un employeur important dans ce domaine. Il est également important d'insister sur le fait que ces chiffres ne sont pas comparables aux chiffres de l'Université, car l'approche est différente. Nous tenons à souligner que l'ADEM s'apprête à réaliser une étude sectorielle dans les secteurs social et de la santé, à l'instar des études qu'elle a déjà réalisées dans sept autres secteurs¹.

Cette étude sectorielle va combiner et exploiter plusieurs sources de données, afin d'obtenir l'image la plus complète et fidèle possible sur les emplois dans ces secteurs.

Ad 5)

Le Service Information études supérieures du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) informe par de multiples moyens les (futurs) étudiants sur les programmes de formation qui sont offerts par les établissements d'enseignement supérieur nationaux et étrangers, ainsi que sur les débouchés professionnels potentiels. Cela vaut évidemment aussi pour les voies de formation relevant du domaine du travail social.

¹ voir : <https://adem.public.lu/fr/employeurs/futureskills/etudes-sectorielles.html>

Au niveau des publications éditées par ledit service, la brochure *Pédagogie et social*, faisant partie de la série *Études & Métiers*, est consacrée au domaine en question. Elle est régulièrement mise à jour, afin de tenir compte des dernières évolutions dans le domaine.

Le Service Information études supérieures du MESR collabore en outre à la plateforme *beruffer.anelo.lu*, qui présente à un public jeune une panoplie de métiers ainsi que les voies de formation afférentes. En font partie des fiches consacrées à des formations et des professions relevant du domaine du travail social.

Luxembourg, le 6 mai 2022

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH